

## Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au bureau de la municipalité, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 mars 2008, à laquelle sont présents Madame la conseillère Rita O'Donoghue ainsi que Messieurs les conseillers Timothy Watchorn et Gilles Coutu formant quorum sous la présidence du maire Michel Plante.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

Messieurs les Conseillers Owen LeGallee et Claude Philippe Lemire et Madame la Conseillère Mona Wood sont absents.

À 19h30, Monsieur le Maire Michel Plante constate le quorum et après un moment de silence, le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### **49.03.08**      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### **ORDRE DU JOUR**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1 |   | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du 567, chemin du Village |
| 2 |   | <b>Adoption de l'ordre du jour</b>  |
| 3 |   | <b>ADMINISTRATION</b>   |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux  |
| 3 | 2 | <b>Finances</b>   |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses   |
| 3 | 2 | 2 État des revenus et dépenses au 29 février 2008                           |
| 3 | 2 | 3 Résultats préliminaires   |
| 3 | 3 | <b>Correspondance</b>   |
| 3 | 3 | 1 Société d'histoire et de généalogie des Pays d'en-Haut                    |
| 3 | 3 | 2 Prévost, Fortin, D'Acoust : dossier George Gardner                        |
| 3 | 3 | 3 Fondation médicale des Laurentides : rapport mensuel                      |
| 3 | 3 | 4 Agence e la santé et des services sociaux : appui au garde-manger         |
| 3 | 3 | 5 Diocese de Saint-Jérôme : soupe-bénéfice                                  |
| 3 | 3 | 6 MAMR : programme de crédits de taxes                                      |
| 3 | 3 | 7 Office des personnes handicapées : prix à part entière                    |
| 3 | 3 | 8 Lettre à Me Genest : Personne ressource                                   |

## **Municipalité de Morin-Heights**

3	3	9	<b>M. Campbell : 317 Bélisle</b>
3	3	10	Éric Baron : tarification du ski de fonds
3	3	11	<b>Caroline Nemes : déneigement</b>
3	3	12	Jean Dutil : déneigement
3	3	13	<b>Ministère des transports : prise en charge des ponts</b>
3	3	14	MRD des Pays-d'en-Haut : certificat de conformité
3	3	15	MRC des Pays-d'en-Haut : installations sportives
3	3	16	<b>MRC des Pays-d'en-Haut : projet de règlement 198-2007</b>
3	3	17	<b>David Whissell : travaux sur les ponts</b>
3	3	18	<b>Ib Andren : remerciements – déneigement</b>
3	3	19	Jugement : mars 2008
3	3	20	<b>Procès-verbal – Transport TA &amp; CL</b>
3	3	21	Jugement c. Allard-Mayer
3	3	22	Fête des voisins 2008
3	3	23	Mun. Sainte-Sophie – élections municipales
3	3	24	<b>SADC – bulletin mars</b>
3	3	25	Fondation médicale des Laurentides
3	3	26	<b>Bureau de poste Pointe-Saint-Charles</b>
3	3	27	<b>Villes et villages en santé</b>
3	3	28	Chambre des communes : infrastructures
3	3	29	
3	4		Personnel
3	4	1	
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	<b>Avis de dépôt des intérêts pécuniaires des élus</b>
3	5	2	<b>Projet de financement</b>
3	5	3	<b>Congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec</b>
3	5	4	<b>Adjudication de l'émission des billets</b>
3	5	5	<b>Modification suite au financement</b>
3	5	6	<b>Réforme cadastrale</b>
3	6		Réglementation
3	6	1	Adoption du règlement 439 relatif au traitement des élus
3	6	2	
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	2		Personnel
4	2	1	
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	Congrès de l'association des directeurs de services incendie du Québec
4	4		Réglementation
4	4	1	Avis de motion – Règlement 440 relatif à l'acquisition de véhicules
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du Directeur
5	2		Personnel
5	2	1	
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Entente – rue du Midi
5	4		Réglementation
5	4	1	
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du Directeur
6	2		Personnel
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	Centre de pompes Villemaire
6	3	2	Réparation du barrage du Lac Corbeil
6	3	3	Gestion des matières résiduelles sur le territoire de Wentworth-Nord
6	3	4	
6	4		Règlementations
6	4	1	
7			<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1		Rapport mensuel du Directeur
7	1	2	Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7	2		Personnel

## **Municipalité de Morin-Heights**

7	3	Résolution
7	3 1	Projet de lotissement – prolongement de la rue Riviera
7	3 2	Dérogation mineure – 100, rue du Cerf
7	3 3	Dérogation mineure – 52, Sunset
7	4	Réglementation
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1 1	Rapport mensuel de la Directrice
8	1 2	Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires
8	1 3	Rapport du comité des politiques familiale et aînés
8	3	Personnel
8	3 1	
8	4	Résolution
8	4 1	Loppet Morin-Heights Viking 2008
8	4 2	Demande de subvention – programme d’accompagnement
8	4 3	Approbation du budget et des taux pour le camp de jour 2008
8	4 4	
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l’assemblée

### **50.03.08 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la session ordinaire 13 février 2008 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d’assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d’en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la session ordinaire du 13 février 2008.

### **51.03.08 BORDEREAU DES DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2008 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d’assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

## Municipalité de Morin-Heights

	Total
<b>Du 1er au 29 février 2008</b>	
Comptes à payer :	197 158,35 \$
Comptes payés d'avance	339 314,07 \$
<b>Total des achats</b>	<b>536 472,42 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	24 252,04 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>560 724,46 \$</b>
Salaires nets	98 477,59 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b>659 202,05 \$</b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

*Monsieur Timothy Watchorn étant employé de l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. (David Riddell Excavation/Transport), s'est abstenu de participer aux discussions et aux votes afférents aux dossiers de cette entreprise.*

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 29 FÉVRIER 2008

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un état des revenus et des dépenses au 29 février 2008.

### RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, un dossier sur les résultats préliminaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

### CORRESPONDANCE

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de février 2008. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues, numérisées et sauvegardées dans le fichier d'assemblée, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

### AVIS DE DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

---

Avis est donné par le Directeur général que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire conformément aux dispositions de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'année 2007-2008.

**52.03.08 PROJET DE FINANCEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le projet de financement des règlements d'emprunt.

**53.03.08 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS  
MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

---

Considérant que le congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec se tiendra à Québec du 21 au 23 mai 2008;

Considérant que les crédits sont prévus au budget formation;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à participer au Congrès et à faire la dépense afférente;

Que la trésorerie soit autorisée à payer l'inscription au montant de 395,06 \$ et que les frais de séjours et déplacement soient remboursé sur présentation des pièces justificatives en vertu de la politique en vigueur.

**54.03.08 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS**

---

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le refinancement des règlements 154-92 – Réseau d'eau potable Salzbourg, 184-94 – Honoraires – garage et 221-96 – Honoraires - Aqueduc du Lac Vert;

Considérant que la municipalité a reçu l'offre suivante :

1. Desjardins  
Centre financier aux entreprises 5,10 %

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par Desjardins, Centre financier, pour son emprunt de 64 200 \$ par billets en vertu des règlements 154-92, 184-94 et 221-96 et échéant en série 5 ans comme suit :

6 800 \$	5,10%	17 mars 2009
7 100 \$	5,10%	17 mars 2010
7 500 \$	5,10%	17 mars 2011
7 800 \$	5,10%	17 mars 2012
8 200 \$	5,10%	17 mars 2013
26 800 \$	5,10%	17 mars 2013

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **55.03.08 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT**

---

Attendu que la municipalité de Morin-Heights se propose d'emprunter par billets un montant total de 64,200 \$ en vertu des règlements d'emprunt 154-92, 184-94 et 221-96 ;

Attendu à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit:

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur général.

Que les billets seront datés du 17 mars 2008.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 6 800 \$
2. 7 100 \$
3. 7 500 \$
4. 7 800 \$
5. 8 200 \$
6. 26 800 \$ à renouveler

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 17 mars 2008), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 154-92, 184-94 et 221-96, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

### **56.03.08 RÉFORME CADASTRALE**

---

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les titres de propriétés de certaines rues identifiées au cours du processus de réforme cadastrale;

Considérant que les descriptions techniques des terrains occupés par les rues ou parties de rues, désignées au Cadastre du Canton Morin, de la circonscription foncière d'Argenteuil ont été signées par Louis Paul Beaudry, Arpenteur géomètre de la Firme *Beaudry & Jarry* sous le dossier 6640 daté du 17 décembre 2007;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil approuve les descriptions techniques suivantes et autorise le Directeur général à procéder en vertu de l'article 72 de la Loi sur les Compétences municipales L.R.Q.,c. C-47.1 :

**Municipalité de Morin-Heights**

<b>Minutes</b>	<b>Lots</b>	<b>Rue</b>	<b>De</b>	<b>À</b>
12601	2-144, Bloc 2	CHEMIN DES HAUTEURS	Blue-Hill	Lot 147 chemin des Hauteurs
12600	P 49A et P 49C, Rang 3	OLD SETTLERS	lisières de terrain	
12599	P 50, Rang 3	OLD SETTLERS	lisière de terrain	
12602	P 37 et P 38, Rang 3	RUE DES CHUTES	lisières de terrain	
12603	P 35, Rang 3	CHEMIN BÉLISLE	Lisière de terrain	
12604	P 36 et P 37, Rang 3	CHEMIN WATCHORN	Chemin Watchorn	Chemin Bélisle
12605	P 31 et P 31B, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12606	P30 et P 31A, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12607	P 28 et P 29, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12608	P 28, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisière de terrain	
12609	P 27 et P 28, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12610	P 27, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisière de terrain	
12611	P 26, Rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12612	P 26, rang 4	CHEMIN DU RANG 4	Lisières de terrain	
12615	P 30A, Rang 1	RUE BOURGET	Rue Bourget	Rue Bourget
12616	P 29B, Rang 2	RUE DES FEUX- FOLLETS	Rue Loup- garou	Rue Valleyview
12617	30-1, Rang 2	RUE LOUP- GAROU	Chemin du Rang 2	Rue Loup- garou
12618	P 30, Rang 2	CHEMIN DU RANG 2	Lisière de terrain	
12619	P 29D et P 30A, Rang 1	CHEMIN DU RANG 2	Lisières de terrains	
12620	P 28A et P 29A, Rang 1 et P 28 et P 29A, Rang 2	CHEMIN DU RANG 2	Lisières de terrain	
12621	P 28, Rang 2	CHEMIN DU RANG 2	Lisière de terrain	

**Municipalité de Morin-Heights**

12623	P 38C, Rang 2	CHEMIN WATCHORN	Lisière de terrain	
12624	P 37A et P38A, Rang 2	RUES CRESCENT, HILLSIDE, MILLARD	Rue du Village	Rue Watchorn
12625	P 35, Rang 2	CHEMIN MEADOWBROOKE	Rue du Village	Route 364
12626	P 34A, Rang 2	RUE RIVERSIDE	Rue du Village	Rond point
12627	P 31A, Rang 2	CHEMIN BÉLISLE	Lisière de terrain	
12628	P 31A, Rang2	CHEMIN BÉLISLE	Lisière de terrain	
12629	P 51, Rang 3	CHEMIN OLD SETTLERS	Lisière de terrain	
12630	P 37, Rang 3	RUE DES PIONNIERS	Lisière de terrain	
12631	P 37, Rang 3	CHEMIN WATCHORN	Lisière de terrain	
12632	P 32A, Rang 2	CHEMIN BÉLISLE	Lisières de terrain	
12636	P 29D, Rang 1	CHEMIN RAMSAY	Lisière de terrain	
12637	P 30C, Rang 1	CHEMIN LEGAULT, RUE CHRISTIEVILLE	Lisière de terrain	
12640	P 48 et P 49A, Rang 3 et partie du Bloc 2	CHEMIN OLD SETTLERS	Lisières de terrain	

**57.03.08 ADOPTION DU RÈGLEMENT 439 RELATIF AU  
TRAITEMENT DES ÉLUS**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 439 et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 439 comme suit :

**Règlement 439  
Traitement des élus**

ATTENDU : Que la Loi sur le traitement des élus municipaux L.R.Q., c. T-11.001 détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU : Que le Conseil est d'avis que le règlement 376 adopté en 2004 doit être actualisé afin de rendre ces dispositions plus conformes aux réalités contemporaines;

ATTENDU : Que l'avis de motion a été donné par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire avec dispense de lecture lors de la session ordinaire du 13 février 2008;



## **Municipalité de Morin-Heights**

ATTENDU : Que le projet de règlement a été adopté par la résolution 28.02.08 lors de la session ordinaire du 13 février 2008;

ATTENDU : Que le secrétaire-trésorier certifie qu'il a publié l'avis public requis à l'article 9 de ladite Loi a été publié le 20 février 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné, statué et décrété comme suit :

- ARTICLE 1:** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- ARTICLE 2:** Le présent règlement abroge les dispositions du règlement 376.
- ARTICLE 3:** Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2008 et les exercices financiers suivants.
- ARTICLE 4:** La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 20 160 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 6 720 \$.
- ARTICLE 5:** Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci après décrits, selon les modalités indiquées :
- Maire suppléant : 110 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité des Finances** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité des Relations de travail** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Conseiller -membre du Comité d'urbanisme et de mise en valeur du territoire** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité de l'environnement**: 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité de sécurité publique** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité des infrastructures et des projets spéciaux**: 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité de la famille et des aînés** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.
- Président du Comité de surveillance de la flotte et des équipements roulants** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

**Président du Comité des Travaux publics** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Loisirs et de la Culture** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**Président du Comité des Affaires communautaires** : 60 \$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste.

**ARTICLE 6:** Advenant que le maire suppléant remplace le Maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura le droit à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**ARTICLE 7:** En plus de toute rémunération fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois lorsque le montant égal à la moitié celui de la rémunération du maire prévue à l'article 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

**ARTICLE 8:** La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation pour chaque exercice du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au deuxième alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

Pour établir le taux d'augmentation visé au deuxième alinéa :

1. On soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédent l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant dernier mois de décembre.
2. On divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1 par l'indice établi pour l'avant dernier mois de décembre.

**ARTICLE 9:** Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupées pendant au moins vingt-quatre mois qui précède la fin de son mandat.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Le calcul de l'allocation de transition se fait conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux et aux fins de l'établissement de l'allocation de transition, la rémunération utilisée pour le calcul comprend celle que verse à ses membres un organisme mandataire de la municipalité ou un organisme supra municipal telles que ces expressions sont définies à ladite loi.

Cette allocation est versée en un seul versement au plus tard quatre-vingt-dix jours après la vacance au poste de maire.

**ARTICLE 10:** Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**ARTICLE 11:** Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Michel Plante  
Maire

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport du mois de février 2008 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant ces mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

### **58.03.08** CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SERVICES INCENDIES DU QUÉBEC

Considérant que le congrès de l'association des directeurs de services incendies du Québec se tiendra à la Ville de la Malbaie du 17 au 20 mai 2008;

Considérant que les crédits sont prévus au budget formation;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur du Service des Incendies à participer au Congrès et à faire la dépense afférente.

Que la trésorerie soit autorisée à payer l'inscription au montant de 321,69 \$ et que les frais de séjours et déplacement soient remboursé sur présentation des pièces justificatives en vertu de la Politique en vigueur.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **A.M. 02.03.08 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 440 - ACQUISITION DE VÉHICULES**

---

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn que le règlement 440 qui décrète l'acquisition de véhicules pour le service des incendies et des travaux publics et pour ce faire, une dépense et un emprunt de 512 000 \$ sera déposé lors d'une prochaine session.

Le projet de règlement étant remis au Conseil, le directeur général sera dispense d'en faire lecture.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de février 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **59.03.08 ENTENTE – RUE DU MIDI**

---

Considérant que la Municipalité désire relier la nouvelle rue construite dans le secteur des puits Riverview à la rue du Midi;

Considérant que cette transaction est devenue nécessaire afin de permettre l'accès aux puits par une voie publique;

Considérant qu'une entente est intervenue en ce sens avec monsieur Réjean Vachon de la compagnie 97803 CANADA INC.;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise l'acquisition de gré à gré des lots 3735035 et 3736525 du Cadastre du Québec anciennement connu comme des parties de lots 33-B du rang 2 d'une superficie de 416,1 mètres carrés et qui constituent le prolongement de l'assiette de la rue du Midi, pour la somme de douze mille dollars (12 000 \$).

Que monsieur le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer les documents afférents à la transaction entièrement assumée par la Municipalité.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, ENVIRONNEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement ainsi que le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de février 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Le Directeur général présente son rapport sur les travaux d'infrastructures relatif à la mise aux normes des réseaux d'eau potable.

### **60.03.08 CENTRE DE POMPES VILLEMAIRE**

---

Considérant la demande de Centre de Pompes Villemaire Inc. à l'effet d'échanger la retenue sur les travaux par un cautionnement d'entretien;

Considérant la recommandation d'Envirosol, experts-conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise l'échange de la retenue pour un cautionnement d'entretien du même montant.

Que le directeur général soit autorisé à faire le nécessaire dans ce dossier.

### **61.03.08 RÉPARATION DU BARRAGE DU LAC CORBEIL**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le devis relatif à la réparation du barrage du Lac Corbeil.

### **62.03.08 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

---

Considérant qu'une entente a été conclue avec la municipalité de Wentworth-Nord relative à la gestion des matières résiduelles;

Considérant la résolution 346.12.07 adoptée à la session de décembre 2007;

Considérant que plusieurs adresses civiques sur le chemin du Lac-Noiret doivent être rajoutées à la liste d'immeubles;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente modifiée avec la municipalité de Wentworth-Nord.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de février 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**63.03.08 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2008.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 12 février 2008 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

**64.03.08 PROJET DE LOTISSEMENT  
PROLONGEMENT DE LA RUE RIVIERA**

---

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande pour un projet de lotissement de cinq lots;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 05.02.08 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par Alain Thiffault, a.g., sous les minutes 14,746 en date du 3 décembre 2007;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

**65.03.08 DÉROGATION MINEURE – 100, RUE DU CERF**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h50;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 février 2008 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la distance entre un garage et une résidence pour la propriété située sur les lots 33A-43, rang 1 et 33B-18, rang 2;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 100, rue du Cerf, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 04.02.08;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Timothy Watchorn

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 3.0 mètres à 2.95 mètres la distance minimale entre le garage et la résidence située au 100, rue du Cerf, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteur Marc Jarry dans ses minutes 8139.

### **66.03.08 DÉROGATION MINEURE – 52, SUNSET**

---

- Monsieur le maire ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h55;
- Monsieur le Maire lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée.
- Monsieur le Maire invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 20 février 2008 à intervenir dans ce dossier.

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge de recul avant pour un garage détaché en cour avant pour la propriété située sur une partie du lot 38A, rang 2;

Considérant que la demande vise l'immeuble située au 52, Sunset, dans la zone 36;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 03.02.08;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 7.5 mètres (6.1 mètres lors de la construction) à 3.21 mètres la marge de recul avant pour le garage détaché construit en 1967 de l'immeuble situé au 52, rue Sunset, le tout tel que montré au plan accompagnant le certificat de localisation de l'arpenteure Nathalie Garneau, dans ses minutes 0026.

**RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de février 2008 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE  
DÉLÉGUÉE AUX AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de février 2008.

**RAPPORT DU COMITÉ DES POLITIQUES FAMILIALE  
ET AÎNÉS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le livre vert des politiques familiale et des aînés.

**67.03.08      LOPPET MORIN-HEIGHTS VIKING 2008**

---

Considérant que l'édition 2008 du Loppet de Morin-Heights a attiré plus de 370 skieurs de 5 à 79 ans;

Considérant que cet événement est le résultat de la collaboration entre le Club Viking et le service des loisirs de la municipalité;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil félicite les médaillés et tous les skieurs pour leurs performances.

Que ce Conseil félicite les membres du comité organisateur, Maryse Emond, Wilma Wiemer, Erik Vikander, James Jackson, Derek Wills, Jarmila Philipp, Doug Bowes-Lyon et Sylvie Fendle.

Que ce Conseil remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réalisation de cet événement majeur.



**Municipalité de Morin-Heights**

**68.03.08** DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

---

Considérant que le Ministère de l'éducation a mis sur pied un programme d'aide financière pour l'embauche de personne spécialisée qui dans le cadre du Camp de jour, assistent des enfants handicapés physiquement ou intellectuellement;

Considérant que le Service des loisirs a reçu des demandes de parents d'enfants pouvant bénéficier du programme;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de la subvention Initiative Emplois d'été Programme d'accompagnement en loisirs 2008.

**69.03.08** APPROBATION DU BUDGET ET DES TAUX POUR LE CAMP DE JOUR 2008

---

Considérant que la Municipalité offre les services d'un camp de jour;

Considérant qu'il s'agit d'un programme partiellement financé par les utilisateurs;

Considérant que la Directrice du service des loisirs et de la culture a présenté une proposition tarifaire pour l'année 2008.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu:

Que ce conseil approuve le budget ainsi que les tarifs pour le Camp de jour pour la saison 2008 comme suit :

<b>FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR- au 30 mai</b>					
Categorie	ÉTÉ AU COMPLET			HEBDOMADAIRE	
	1 <sup>st</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3e enfant	Par enfant	
<b>5 à 11 ANS</b> <i>(frais inclut les sorties)</i>					
Résident	360\$	290\$	250\$	65\$	
Non-résident	475\$	410\$	365\$	120\$	
<b>12 &amp; 13 ANS</b> <i>(frais inclut les sorties et une activité hebdomadaire)</i>					
Résident	415\$	365\$	--	75\$	
Non-résident	530\$	465\$	--	125\$	
<b>AUTRES SERVICES</b>					
Garderie	120\$	100\$	90\$	20\$/sem	5\$/jour
T-shirt	15\$ requis pour toutes les activités				
<b>*Après le 30 mai, des frais additionnels de 20\$ seront exigés par enfant</b>					

Que ce Conseil approuve la politique relative aux inscriptions au camp de jour, annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

### **70.03.08 DEMANDE DE SUBVENTION – CELEBRATIONS MORIN-HEIGHTS**

---

Considérant la municipalité tiendra une journée de festivités pour célébrer la Fête du Canada, le samedi, 28 juin 2008;

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Service des loisirs à présenter une demande d'assistance financière à Patrimoine Canadien pour la tenue des événements.

Que le Directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis et à faire toute chose nécessaire.

### **71.03.08 CONDOLÉANCES**

---

Considérant les événements tragiques survenus aujourd'hui au Gourmet du Village;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil présente ses condoléances aux familles de Mesdames Sharon Kirkpatrick, Barbara Elliott et Marlyn Ofiaza.

### **72.03.08 MESSAGES**

---

Considérant les événements tragiques survenus aujourd'hui au Gourmet du Village;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil signifie son soutien à tous ceux et celles touchés par cette épreuve, soit aux employés et à leur famille ainsi qu'à la famille Tott.

Que la municipalité déploiera son assistance et sa coopération pour favoriser la reprise des activités dans le meilleur délai.

### **73.03.08 MESSAGES À TOUS LES INTERVENANTS**

---

Considérant que les événements tragiques survenus aujourd'hui au Gourmet du Village ont mobilisé les employés municipaux et bon nombre d'intervenants de la région;

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil souligne le dévouement des employés de la municipalité : les membres du Services de sécurité incendie, les employés des travaux publics et le personnel du bureau qui ont su canaliser leurs énergie et savoir faire en ces moments difficiles.

## ***Municipalité de Morin-Heights***

Que ce Conseil remercie les intervenants du Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut, les services de sécurité incendie de Sainte-Adèle et Saint-Sauveur, ainsi que les opérateurs de la Compagnie Excavation/Transport Riddell.

Que ce Conseil remercie les élus de la région et les citoyens pour leurs messages d'appui et de solidarité.

### **PÉRODE DE QUESTIONS**

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### **74.03.08 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

Que cette session soit levée à 20h14.

---

Michel Plante  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Une personne a assisté à l'assemblée.